

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH DE JONQUERETTES

LUDIC'ENFANCE

1. Fonctionnement

Les Francas de Vaucluse et la ville de Jonquerettes accueillent vos enfants au sein du centre de loisirs Ludic'Enfance à partir du 2 septembre 2019.

Cet accueil a pour vocation d'offrir aux enfants de 3 à 12 ans, des loisirs adaptés à leur âge, dans des locaux adaptés à leur sécurité. Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation et des intervenants titulaires des diplômes requis pour l'accueil de ce public.

Pour assurer le bon déroulement du centre de loisirs nous vous présentons le règlement intérieur qui fixe, pour le bien être de tous, les droits et devoirs de chacun. En le signant vous vous engagez à le respecter et vous contribuez au bon fonctionnement de l'organisation.

2. Inscriptions

Les inscriptions se font à la journée (avec repas) ou en demi-journée soit le Matin, soit l'après-midi, avec ou sans repas. Les inscriptions auront lieu au sein de l'école « Les Javonnes », dans le bureau de la direction de l'ALSH « Ludic'Enfance ».

- ☞ Les inscriptions sont prises en fonction des capacités d'accueil.
- ☞ Il est possible d'inscrire son enfant par période trimestrielle pour les accueils du mercredi et du soir.
- **Pour les Mercredis :**
 - ☞ Inscriptions à la journée (repas compris obligatoire) ou à la demi-journée (avec ou sans repas)
- **Pour l'ALSH du soir**
 - ☞ Inscriptions au jour ou par semaine
- **Pour les vacances scolaires :** Les inscriptions se font
 - ☞ **à la semaine pour les + de 6 ans**
 - ☞ **à la journée les moins de 6 ans**

➤ Les familles doivent fournir les documents suivants :

- ☞ 1 dossier d'inscription par enfant
- ☞ Fiche de renseignement dûment complétée
- ☞ Fiche sanitaire dûment complétée
- ☞ Règlement intérieur du Centre de Loisirs « Ludic'Enfance » signé par au moins 1 personne responsable de l'enfant
- ☞ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ☞ Une Photocopie des vaccinations.
- ☞ Une attestation d'assurance extrascolaire (Accident corporel individuel)
- ☞ Attestation de Quotient Familial (CAF/MSA) si allocataire
- ☞ Bons CAF
- ☞ Le règlement par chèque ou espèces au moment de l'inscription pour l'ALSH du Mercredi **Tout changement d'Etat Civil doit nous être communiqué le plus rapidement possible (adresse, téléphone, personnes pouvant récupérer l'enfant....).**

3. Plages d'ouvertures et horaires par Accueil :

➤ Périodes d'ouvertures

- ☞ Accueils périscolaires : Du 2 septembre 2019 au 4 juillet 2020 (Mercredis et ALSH du soir) ☞
Accueil extrascolaire :
 - ✓ Du Lundi 13 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020
 - ✓ Du Lundi 6 juillet 2020 au vendredi 24 juillet 2020

➤ Horaires des accueils périscolaires :

☞ Les Mercredis

- ✓ En Demi-journée :
 - Le matin de 7h45 à 9h15 - Départ de 11h30 à 12h (sans repas) ou de 13h à 13h30 (avec repas)
 - L'après-midi de 11h30 à 12h (avec repas) de 13h à 13h30 (sans repas) – Départ de 17h à 18h
- ✓ En Journée : (avec repas)
 - Le matin de 7h45 à 9h15
 - Le soir de 17h00 à 18h00

☞ Les Accueils du soir (Après l'école) : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h

➤ Horaires des accueils extrascolaires (Vacances scolaires) :

- ✓ En Journée : (avec repas)
 - Le matin de 7h45 à 9h15
 - Le soir de 17h00 à 18h00

A la sortie, les enfants ne pourront partir qu'avec une personne clairement identifiée et autorisée par écrit par les parents ou le responsable légal des enfants. Une carte d'identité pourra être demandée.

Lors des sorties à la journée prévues lors des accueils du mercredi et des vacances scolaires, les inscriptions se feront seulement à la journée et avec repas

4. Les Repas :

La réglementation HACCP, nous oblige à être très vigilants sur la préparation, le conditionnement et le service des repas au sein d'une collectivité. De plus, le temps de restauration méridienne, est un temps de la vie quotidienne important, au sein du projet éducatif des FRANCAS de VAUCLUSE. C'est pour ces raisons que nous faisons le choix de la maîtrise des repas des enfants, en instaurant des repas préparés par un prestataire.

La préparation des repas seront assurés par un prestataire de service, professionnel de la restauration collective. Le choix du prestataire se fera au regard des critères suivant :

- ☞ Préparation « Maison » des plats (pas de préparation industrielle)
- ☞ Produits Frais (Bio si possible)
- ☞ Circuits-courts

Les menus seront fournis aux parents via le site internet des FRANCAS de VAUCLUSE.

- ☞ L'inscription aux repas du midi est obligatoire pour les enfants inscrits à la journée. Les enfants inscrits à la demi-journée auront le choix de prendre un repas au Centre de Loisirs ou non.
- ☞ Aucun repas « tiré du sac » ne sera autorisé, sauf pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Protocole à fixer avec la Direction du Centre de Loisirs lors de l'inscription de l'enfant)

5. Sécurité et Assurance

Conformément à la réglementation, le centre de loisirs est assuré en responsabilité civile. L'organisateur dégage sa responsabilité en cas de perte d'effets personnels (bijoux, objets de valeur...).

Les familles doivent fournir une copie d'attestation d'assurance responsabilité civile extra- scolaire garantissant d'une part les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part les dommages qu'il pourrait subir (individuel, accident corporel). Ces renseignements seront portés sur le dossier d'inscription.

Les FRANCAS DE VAUCLUSE ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile » auprès de la MAE.

Toutefois, sa responsabilité n'est pas engagée :

- dès lors que l'enfant se trouve être avec la personne l'accompagnant ou venant le chercher,
- en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Sont interdits durant les horaires d'accueil :

Couteaux, pétards et autres objets pouvant provoquer des accidents

Argent, jeux, jouets personnels, bijoux : des temps de réunion sont prévus afin d'organiser des activités ludiques et pédagogiques

Nourriture (gâteaux, bonbons...) : le repas et le goûter sont compris (sauf pour l'ASLH du soir. Les familles doivent fournir un goûter à l'enfant)

6. Tarifs

La tarification de centre de loisirs Ludic'Enfance appliquée aux familles est déterminée en fonction du quotient familial

➤ Tarification de l'Accueil Périscolaire du Mercredi et des Vacances scolaires.

Les tarifs sont établis selon le quotient familial (QF) des familles..

- ☞ Sans justificatif de Quotient Familial le tarif QF1 sera appliqué.
- ☞ Sans justificatif de domicile de moins de 3 mois, le tarif extérieur sera appliqué.

Un ordre de priorité pour les inscriptions est fixé selon les conditions suivantes :

1. Enfants dont les parents résident sur la commune de Jonquerettes
2. Enfants dont les parents ne résident pas sur la commune de Jonquerettes mais dont les enfants sont scolarisés à l'école primaire « Les Javones »
3. Enfants dont les parents ne résident pas sur la commune de Jonquerettes mais travaillent sur la commune de Jonquerettes (Tarification extérieur)
4. Enfants dont les parents qui ne résident pas sur Jonquerettes, qui ne sont pas scolarisés et dont les parents ne travaillent pas sur Jonquerettes (Tarification extérieur)

Quotients Familiaux	Tarifs pour les familles concernées par l'ordre de priorité 1 et 2		Tarifs « extérieurs » pour les familles concernées par l'ordre de priorités 3 et 4	
	Prix journée (hors repas)	Prix demi-journée (hors repas)	Prix journée (hors repas)	Prix demi-journée (hors repas)
QF 1 ≤ 600 €	5,20 €	3,40€	13€	10€
QF 2 de 601 € à 800 €	6,50 €	4,70€		
QF 3 de 801 à 900 €	7,20 €	5,40€		
QF 4 ≥ 901€	8,50 €	6,70€		
REPAS	4,20€		4,20€	

Tarification de l'Accueil Périscolaire du soir

<u>Quotients Familiaux</u>	<u>Prix à l'heure</u>
QF 1 ≤ 600 €	0,30 €
QF 2 de 601 € à 800 €	0,40 €
QF 3 de 801 à 900 €	0,50 €

Le règlement du centre de loisirs se fait au moment de l'inscription. Aucune inscription ne sera validée sans le règlement. Toute journée inscrite et payée est acquise par les FRANCAS DE VAUCLUSE.

Un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un justificatif selon les cas suivant :

- Maladie de quatre jours ou plus (certificat médical)
- Déménagement (Hors Grand Avignon)

L'attention des parents est attirée sur le fait que la prise en charge de la CAF ne s'effectue que dans le cas où l'enfant est effectivement venu sur le centre de loisirs

7. Jugement du tribunal suite à la séparation des parents

En cas de séparation des parents, la copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde habituelle de l'enfant devra être jointe.

8. Santé des enfants

Les enfants ne peuvent être accueillis sur le centre en cas de fièvre ou de maladies contagieuses. Aucun médicament ne sera délivré sur le centre de loisirs sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans le cas où la médication ne peut être prise matin et soir.

Pour toute allergie un certificat médical est obligatoire avec le protocole d'accueil individualisé (PAI) correspondant, fourni lors de l'inscription.

Pour la pratique des activités aquatiques et nautiques, les familles doivent obligatoirement fournir une attestation de natation : attestation de capacité à se déplacer sans présenter de signe de panique sur 20 mètres avec passage sous une ligne d'eau.

9. Respect des Horaires

Le personnel d'animation n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des horaires d'ouverture. En cas d'empêchement les parents sont tenus d'appeler le centre de loisirs avant 9H. Du respect de ces horaires dépend la qualité de la vie et des activités du centre de loisirs.

10. Autorisation de sortie

Les familles autorisent leur enfant à participer à toutes les activités prévues dans le projet pédagogique, pour toute sortie exceptionnelle une autorisation spécifique sera transmise aux familles précisant le lieu, la date, les horaires et le type d'activités.

11. Fonctionnement

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement fixées par l'équipe éducative. L'équipe éducative est tenue de respecter le projet éducatif et le projet pédagogique. (Voir projet éducatif des Francas et se référer au projet pédagogique mis à votre disposition).

Le / /

La Direction du Centre de Loisirs
Francas de Vaucluse.

Le, la, les responsable.s de l'enfant des
(Lu et approuvé)

Contact FRANCAS DE VAUCLUSE :

- Direction de l'ALSH Mercredi et ASLH du soir :
- Elodie Lallemand ou Samuel Ruiz – 07.81.43.42.72
- Mail : elallemand@francas84.fr ou sruiz@francas84.fr
- Site internet : francas84.fr (à taper directement dans la barre de navigation et non dans la barre du moteur de recherche)